

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Claire FLEUTOT, Dominique NOYEAU, Isabelle MORLOT, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Sandra BOULAIS (pouvoir à Laurent VERNAZ), Christian COMBAZ (pouvoir à Claudine AMOUDRY), Noël CADET, Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Alain FINA (pouvoir à Sandrine POIGNET), Thierry RANGONE (pouvoir à Jean-Paul GIRARD), Aurore MINISTROT (pouvoir à Nathalie BIBOLLET), Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Nathalie BIBOLLET

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 15 décembre, ce qui est effectué à l'unanimité.

Monsieur le Maire annule le point « Subvention à l'Association Prévention Routière » car la prestation est réglée sur facture et non par subvention.

Nathalie BIBOLLET est désignée comme secrétaire de séance.

PERSONNEL

Avancement de grade d'un agent en 2018

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ, Adjoint en charge du Personnel, indiquent qu'un adjoint technique peut bénéficier d'un avancement de grade.

Conformément aux orientations définies par la Commission du Personnel, et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 19 décembre 2017, ils proposent de nommer cet agent et ainsi de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette suppression et création de poste, entraînant également une modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2018, tableau prenant en compte la suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, tenu par un agent parti en retraite en novembre 2017 et qui n'a pas été remplacé au vu de la perte de certaines missions de la collectivité (gestion de deux syndicats intercommunaux) :

Grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Attaché Territorial	1	Temps complet
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint Administratif	1	Temps complet
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint Technique	1	Temps non complet de 13h11 annualisés
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet de 16h46 annualisés
Agent de maîtrise	2	Temps complet

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

Le Centre de Gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1^{er} Janvier 2018, à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivités-CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2018.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ANIMATION

Projection sur les manifestations 2018

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Claire FLEUTOT

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD et Claire FLEUTOT font un point sur les dates des futures manifestations organisées par la Commune :

- Soirée Cinéma le 30 juin dans la continuité de la kermesse des Croés
- Village en Fête le 07 juillet (une réflexion sera engagée sur la conservation des randonnées du matin)
- La date du feu d'artifice n'a pas été fixée car au vu de l'organisation du départ d'étape du Critérium et de l'incidence budgétaire, son maintien n'est pas assuré
- L'arrivée du Père-Noël le 15 décembre avec une demande de devis pour des animations de sculptures sur glace et la calèche déjà réservée.

Départ d'étape du Critérium du Dauphiné Libéré : signature d'une convention avec CDO et ARLYSERE

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2017, donnant un accord de principe à ce que la Commune organise le départ de l'étape du Critérium du Dauphiné Libéré, le 9 juin 2018, entre Frontenex et La Rosière « sous réserve d'un engagement de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE de 15 000 € ».

Le 14 décembre 2017, ARLYSERE ayant délibéré favorablement, il convient désormais de signer une convention tripartite entre la société Critérium du Dauphiné Organisation (CDO), la Commune de Frontenex et ARLYSERE. Cette convention prévoit les modalités administratives, financières et techniques de l'organisation du départ de cette étape, et notamment la participation de 15 000 € TTC de la Commune de Frontenex.

Soulignant que c'est un évènement d'importance pour Frontenex et le territoire d'ARLYSERE, Monsieur le Maire sollicite, ce que le Conseil Municipal valide à la majorité (1 abstention) :

- l'autorisation donnée au Maire de signer cette convention
- l'approbation du versement d'une participation de 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC à la société Critérium du Dauphiné Organisation (CDO)
- l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier

Laurent VERNAZ souhaite la création d'un groupe projet pour travailler ce projet.
Sandrine POIGNET demande s'il serait souhaitable de rattacher la fête du village dans la même journée.
Il lui est indiqué que cela peut être compliqué matériellement d'organiser ces deux manifestations d'importance, le même jour.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2017/2018 : règlement financier

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A la rentrée 2017, 135 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

En sa séance du 22 septembre 2017, du 27 octobre 2017, du 24 novembre 2017 et du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a déjà acté le versement de 134 chèques associatifs correspondant à 6 700 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'attribution d'une subvention en découlant à l'association suivante :

Association	Nb de Chèques	Montant
Eagle Stars (apprentissage de l'anglais)	1	50
TOTAL	1	50

TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Rénovation de la mairie : point sur les travaux

Monsieur le Maire fait part du démarrage début février des travaux de réhabilitation de la mairie et indique qu'une réunion préparatoire s'est tenue le 17 janvier avec le maître d'œuvre, le cabinet D'Un Trait, et les entreprises attributaires du marché, afin d'aborder :

- les modalités d'organisation du chantier qui devrait démarrer le 5 février,
- les aspects de coordination / interface entre les divers lots,
- le calage du planning

La coordination entre les différents lots devrait permettre un achèvement de travaux à fin juin.

Requalification de la rue de Princens : avancement du dossier

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens avec une réunion le 22 janvier entre le maître d'œuvre, ALP GEO, le Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES) et ARLYSÈRE pour la reprise d'une partie du réseau d'eaux usées.

Le démarrage du chantier devrait intervenir vers mi-mai.

Carole VASCHALDE se plaint des trous dans cette rue. Jean-Paul GIRARD indique que la reprise de ce bicouche interviendra dès le lundi 29 janvier.

Laurent VERNAZ demande s'il y a eu un manque d'informations.

Carole VASCHALDE souligne que c'est le cas pour les riverains.

Claudine AMOUDRY fait remarquer le caractère exceptionnel et très défavorable des conditions météorologiques de fin 2017 / début 2018.

Plus globalement, Jean-Paul GIRARD indique qu'une réunion sera organisée avant les travaux pour informer les riverains des modalités de l'opération.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du dossier de rénovation thermique de la salle polyvalente avec la planification des travaux de ventilation.

Une réunion s'est tenue le 17 janvier afin de planifier les interventions des différentes entreprises (EGC/DUBOURGEAT/ATLANTIC/AEROTECHNIQUE), le prestataire en charge de l'entretien futur de cet équipement (E2S) et le maître d'œuvre en charge de la coordination du chantier (D'UN TRAIT).

Le démarrage de l'opération devrait s'effectuer dès que les conditions météorologiques permettront la dépose de la couverture de la toiture nécessaire au passage de la centrale d'air.

URBANISME

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Point sur l'enquête publique du PLU

Monsieur le Maire rappelle la tenue actuelle de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (8 janvier 2018 au 9 février 2018), ainsi que les deux permanences restantes du commissaire enquêteur, Monsieur Bruno DE VISSCHER:

- mercredi 31 janvier 2018 de 9h à 12h
- vendredi 9 février 2018 de 14h à 17h

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés, à la Mairie de Frontenex, aux heures d'ouverture, et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable également directement depuis internet sur :

- le site de la Mairie : <http://www.frontenex.fr/>
- un site internet dédié : <https://www.registredemat.fr/plu-frontenex>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie où toute personne concernée pourra en demander communication.

Dominique NOYEAU demande si c'est le rôle du commissaire-enquêteur de se déplacer sur site, notamment lors des événements pluvieux de début janvier 2018, montrant le terrain spongieux.

Laurent VERNAZ indique que les terrains du secteur « Derrière FRONTENEX », rue de Princens, ont été diagnostiqués par des hydrogéologues qui ont déterminés des zones à risques et d'autres zones constructibles.

Il précise que le secteur de Rochebourg (lotissement CAPELLI) était dans la même configuration et que des aménagements (bassins de rétention collectif ou individuel) ont permis de réguler la situation, même si les très fortes pluies de ces dernières semaines peuvent causer quelques désagréments.

Jean-Paul GIRARD rebondit en évoquant les problèmes rencontrés dans le secteur des Combettes et la première intervention des services techniques afin de curer une partie des cunettes, qui sera suivie au printemps d'une opération plus globale.

Laurent VERNAZ souhaite préciser que malgré le côté privatif du bassin de rétention du lotissement « La Colline de Rochebourg », la Commune est intervenue sur cet ouvrage lors des pluies diluviennes de début janvier pour éviter des désordres dans ce lotissement privé.

QUESTIONS DIVERSES

Divers

- Sandrine POIGNET fait part d'une rencontre ce jour avec les enseignants de l'école élémentaire pour échanger sur le projet d'installation d'équipements informatiques (vidéo projecteur interactif, portable) et de création d'un vrai réseau informatique, s'élevant globalement à 23 000 €.

Elle précise que ces échanges ont permis de connaître les motivations des enseignants et leurs besoins, sur un matériel performant et qui modernise les modes d'enseignement.

Ce dossier sera évoqué lors des prochaines commissions, notamment budgétaires.

- Dominique NOYEAU s'interroge sur 3 points :
 - Comment contacter la Mairie en cas d'urgence, quand elle est fermée au public ?

Il lui est indiqué qu'un répondeur permet de laisser des messages qui sont relevés régulièrement et qui, en cas de nécessité, permettront aux services de rappeler rapidement les administrés

- Il souligne qu'une souche encombre le ruisseau de Verrens, au niveau du Pré La Dame
- Il fait part du problème d'un riverain du futur bâtiment de l'EHPAD (distance proche entre les deux). Laurent VERNAZ indique que le CIAS, porteur du projet, a pleinement conscience de cette difficulté et recherche un aménagement paysager ou esthétique pour l'améliorer, même si l'emplacement du bâtiment de l'EHPAD respecte les dispositions légales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD